

# Annexe 1 – préconisations France Bois 2024 pour les JOP

## Valorisation préfabrication des parois à ossature bois

### décembre 2018

Pour le système constructif de type "Construction à Ossature Bois" (COB) (notamment pour la réalisation de bâtiments jusqu'à R+3), afin de valoriser l'approche de préfabrication **nous préconisons l'usage d'un système de notation décrit ci-dessous.**

L'objectif de cette démarche incitative repose sur une déclaration et un engagement sur 3 ou 4 niveaux de préfabrifications des parois, sur la base, notamment, des concepts mentionnés dans le Catalogue Construction Bois :

- S (structure)
- SE (Structure enveloppe) avec ou sans menuiseries pour façades
- SER (structure enveloppe revêtement avec menuiseries pour façades)

La note globale correspond à la moyenne de l'ensemble des parois sur les différentes parties de l'ouvrage. Nous recommandons de retenir des propositions d'engagements sur un "niveau +" (6 points à minima).

A noter qu'il est également possible de mixer plancher CLT et parois verticales (murs extérieurs et refends) en ossature bois. Dans ce cas la rubrique "Parois horizontales sera neutralisée dans cette annexe.

**Pour le système constructif de type Poteaux/poutres Bois Lamellé Collé + Façade à Ossature Bois + CLT en plancher** (notamment pour la réalisation de bâtiments au-delà de R+3), il y a lieu de distinguer les trois parties de ce type d'ouvrage.

Les "structures filaires" poteaux/poutres en bois sont intrinsèquement préfabriquées (solutions sèches avec pré-perçages, associations partielles d'assembleurs à l'atelier...) et permettent une élévation de gros œuvre très rapide.

Les solutions de planchers à base de CLT constituent également intrinsèquement des réponses efficaces en matière de rapidité de mise en œuvre du fait de la nature même du CLT (plaques autoportantes de grands formats potentiels).

Pour compléter la performance en matière de réduction des délais de chantier de ce type de système constructif, nous préconisons l'usage du tableau ci-dessous, en neutralisant la partie refends et parois horizontales si le CLT en planchers est retenu ou en ne neutralisant que la partie refends si une option planchers "solivés préfabriqués" est priorisée. Dans ce contexte, nous recommandons également de retenir des propositions d'engagements sur un "niveau +" (6 points à minima).

Façades ou murs extérieurs	POINTS	% surface globale du lot
Mise en œuvre in situ intégrale	1	
S (préfa ossature / voile)	2	
SE (préfa ossature / voile / isolants / pare pluie / pare vapeur)	4	
SE avec menuiseries extérieures	7	
SER (SE + revêtement extérieur) avec menuiseries extérieures	10	
<b>Notation façades ou murs extérieurs</b>	<b>Moyenne pondérée</b>	
Parois horizontales (1)	POINTS	% surface globale du lot
Mise en œuvre in situ intégrale	3	
S (préfa structure seule)	7	
SE (préfa structure + isolant + pieuvre)	10	
<b>Notation parois horizontales</b>	<b>Moyenne pondérée</b>	
Refends (2)	POINTS	% surface globale du lot
Mise en œuvre in situ intégrale	2	
S (préfa structure seule)	6	
SE (préfa structure + isolant + pare vapeur)	10	
<b>Notation refends</b>	<b>Moyenne pondérée</b>	

Notation façades ou murs extérieurs Moyenne pondérée	
-	< 4
Moyen	$4 \leq Mf < 6$
+	$6 \leq Mf < 8$
++	$Mf \geq 8$

Notation parois horizontales Moyenne pondérée	
-	< 4
Moyen	$4 \leq Mf < 6$
+	$6 \leq Mf < 8$
++	$Mf \geq 8$

Notation refends Moyenne pondérée	
-	< 4
Moyen	$4 \leq Mf < 6$
+	$6 \leq Mf < 8$
++	$Mf \geq 8$

(1) Neutralisé en cas de planchers en CLT

(2) Neutralisé en cas de technique poteaux/poutres

*Note globale préfa = moyenne des moyennes pondérées*

*Pondération note globale à définir par maitre d'ouvrage*

*Recommandation pour JO = niveau + mini*